

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination de deux chemins privés
sur la commune de Collonge-Bellerive.

du 9 juin 1959

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu les lettres de la commune de Collonge-Bellerive en date du 12 mai 1959 adressées au Département des travaux publics, concernant la dénomination de deux chemins privés;

vu les préavis du Conseil municipal de la commune, en séance du 3 avril 1959, approuvant les dénominations de "chemin Albert Dufour" et de "chemin de la Pierreuse";

vu le préavis favorable du service des archives d'Etat en date du 1er juin 1959;

vu le règlement sur la désignation des artères, du 9 octobre 1931,

ARRÊTE :

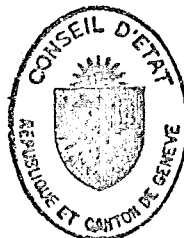
1. - Il est donné le nom de "chemin Albert Dufour" au chemin privé sans issue (parcelles Nos 5938 - 6225 - 6296) débouchant sur le chemin des Tattes, en souvenir de Paul David Albert Dufour (1880-1948) qui fut maire de la commune de 1939 à 1948.

2. - Le nom de "chemin de la Pierreuse" au chemin privé sans issue (parcelle No 6184) débouchant sur la route de Thonon (lieu dit de la région).

Ces dénominations entrent immédiatement en vigueur.

Communiqué à :

Travaux	6 ex.
Secrétariat	1 ex.
Archives	1 ex.



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :

F. Combal